

# SYNDICATS TERRITORIAUX - RENNES

**STOP**  
au vol de congés

Loi de transformation  
de la fonction publique



## PETITION

### Contre les journées de 12 heures

Rennes, le 29 Avril 2022

Vous, collègues des EHPAD travaillant en horaires atypiques, la mise en place des 1 607 heures vous a fait perdre 3.5 jours de congés dits extra-légaux. La fin de repos compensateurs du travail du samedi et du dimanche vous fera perdre 24 jours supplémentaires. Et ce n'est pas l'institution d'une liste de 10 métiers dits pénibles dans nos collectivités qui compensera ces pertes.

Aujourd'hui, les échanges sur les futures modalités de la nouvelle Organisation du Temps de Travail (OTT) dont la mise en place est prévue en Septembre vous interroge.

L'intersyndicale FO ,CGT, SUD Solidaires et UGICT-CGT vous invite de vous prononcer CONTRE la proposition de l'administration consistant à travailler 10 heures par jour sur des amplitudes de 12 heures en Ehpads.

En effet, cette proposition s'accompagne des conséquences suivantes :

- de nombreuses plages horaires avec un nombre insuffisant d'agents,
- des risques psychosociaux liés à la prise en soins de résidents très dépendants psychologiquement,
- une rémunération identique pour un travail le weekend en 12 h à celle d'une journée de 7h15,
- une dégradation de l'équilibre vie privée / vie professionnelle avec des absences de parents trop longues pour les enfants,
- la pénibilité physique au travail accrue avec des nombres de transferts multipliés pour les soignants dans une journée
- diminution du nombre de titres restaurant,
- aucune garantie sur des temps de pause (matin, déjeuner et après-midi) sans sollicitations,

Nos organisations syndicales militent pour une diminution du temps de travail et pour des recrutements massifs dans les Ehpads, résidence autonomie et services à domicile.

Nos organisations syndicales militent pour de réelles avancées sociales et salariales.

Nos organisations syndicales s'interrogent sur le traitement différencié des OTT entre les établissements et la résidence autonomie.

